

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240415-24_02_40-DE

EXTRAIT DU R
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LO

L'an deux mille vingt-quatre le 15 avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.02.40

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril

Présents	24
Pouvoirs	9

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Maëva GAUTELIER à Stéphan PIERRACCINI (départ Délibération n°24.02.25), Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Joseph CASSARO, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, Julien BOULARD à Sophie SURACE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

OBJET :
SUPPRESSIONS DE
POSTES
PERMANENTS AU
REGISTRE DES
EFFECTIFS

L'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 03 avril 2024, il est proposé au Conseil Municipal de supprimer, à compter du 1^{er} mai 2024, les grades relatifs aux postes :

- d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne, d'un nouveau grade suite à réussite concours,
- d'agents partis à la retraite et transformés suite aux réorganisations internes des services.



Le tableau ci-dessous résume ces suppressions

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 013-211300157-20240415-24_02_40-DE



SUPPRESSIONS DE POSTES A							
Catégorie	Filière	Grade(s) d'origine	Date de création	Service	Temps de travail	Motifs Observations	Numéro
A	Administrative	Attaché	12/12/2005	Développement économique et solidaire	Complet	Ancien grade suite mobilité interne	1
B	Technique	Technicien Principal 1 ^{ère} Classe, Technicien Principal 2 ^{ème} Classe, Technicien	29/10/2019	Technique	Complet	Ancien grade suite mobilité interne	2
B	Culturelle	Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal 1 ^{ère} Classe	20/01/2014	Bibliothèque	Complet	Ancien grade suite retraite	3
C	Technique	Agent de Maîtrise Principal	31/01/1986	Technique	Complet	Ancien grade suite retraite	4
C	Technique	Agent de Maîtrise Principal	25/02/2019	Scolaire	Complet	Ancien grade suite retraite	5
C	Technique	Agent de Maîtrise Principal	25/02/2019	Scolaire	Complet	Ancien grade suite retraite	6
C	Sécurité	Brigadier-Chef Principal	25/02/2019	Police Municipale	Complet	Ancien grade suite réussite concours	7

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer, lors de la séance, sur ces suppressions de postes permanents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 03 avril 2024,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.



Richard MALLIÉ,
Maire.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le et
de la publication le